



## Conseil de la Ville

---

### Règlement RV-2006-04-60 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire RV-2005-03-54 sur la gestion de la fonction résidentielle

---

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **La cartographie**

Le plan RCI-1 faisant partie intégrante du Règlement de contrôle intérimaire RV-2005-03-54 sur la gestion de la fonction résidentielle est remplacé par le plan joint en annexe.

Adopté le 20 février 2006

(signé) Danielle Roy Marinelli

---

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

---

Danielle Bilodeau, greffière

**ENTRÉE EN VIGUEUR LE 28 AVRIL 2006**